



REGLEMENT INTERIEUR DES SCOLAIRES 2025-2026



Écoles primaires



Article 1 :

Le CDJE37 et le club d'échecs d'Avoine organisent le Championnat Départemental 37 - Zonal Ouest - des écoles primaires, le samedi 10 janvier 2026 à **AVOINE**.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et applicables au 1^{er} janvier 2023 en appliquant l'article A5 de l'annexe Échecs Rapide
Les appariements se font au Système Suisse intégral et seront assistés par ordinateur sous le contrôle de l'arbitre.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs inscrits, à jour de leur licence au minimum B, et qui auront pointé avant 13h30 le samedi 10 janvier 2026 donc présents dans la salle au moment des appariements.

Le départage individuel des ex-æquo se fait de la manière suivante: Buchholz tronqué, Buchholz et enfin cumulatif.

Le départage par équipe se déroulera de la manière suivante : Les équipes complètes (de 8 écoliers avec un minimum de 2 garçons et de 2 filles) seront classées avant les autres équipes. Le départage se fera en Buchholz tronqué, en Buchholz et enfin cumulatif. Si une égalité survient toujours, l'équipe avec la moyenne d'âge la plus jeune sera sélectionnée.

Article 3 :

La cadence est de 2x12 minutes + 3s/coup.

Tout retard de plus de 10 minutes après le début annoncé de la ronde est sanctionné par un forfait pour cette ronde. Le joueur sera apparié pour la ronde suivante, sauf décision de l'arbitre.

Tout forfait non excusé pourra être sanctionné d'une exclusion du tournoi.

Article 4 :

Droits d'inscriptions : Pas de droits d'inscription.

N° homologation du Championnat Départemental 37 - Zonal Ouest des écoles : 70590

Date limite d'inscription est le mercredi 07 janvier 2026.

Article 5 :

Les parties se jouent à la Salle des Fêtes - rue de l'ardoise - 37420 AVOINE

Vérification des licences : Samedi 10 janvier 2026 à partir de 13h (licence B minimum obligatoire)

Horaires de Jeu :

Samedi 10 janvier 2026

Pointage : de 13h00 à 13h30

Ronde 1: 13h30

Ronde 2: 14h10

Ronde 3: 14h50

Ronde 4: 15h30

Ronde 5: 16h10

Ronde 6: 16h50

Proclamation du palmarès à 17h30

Article 6 : Arbitrage :

- L'arbitre principal est Noel DAL PRA AFO 2
- L'arbitre adjoint est Jean Louis SALVAING AFO 2

Article 7 :

Coups illégaux : la partie sera perdue au bout de 3 coups illégaux validés et vérifiés par l'arbitre.

Article 8 :

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler des parties en cours. Les analyses sont interdites dans l'espace de jeu.

L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints.

Article 9:

Qualification pour le championnat départemental des collèges : Un classement par établissement sera établi sur les 8 meilleurs résultats (dont au moins deux 2 écoliers de chaque sexe) et les meilleurs établissements seront qualifiés pour la finale départementale du samedi 31 janvier 2026 à Chambray-Lès-Tours.

Article 10 :

L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Arbitre Principal Écoles
Noël DAL PRA



Club d'Echecs d'Avoine
Jean-Louis SALVAING



CDJE37
Michel KRAUSS

